

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 16 octobre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 9 octobre 2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N°2025-060 Approbation de l'avenant à la convention de gestion 2024-2027 du service Accueil Périscolaire et ALSH avec la CA2B

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code de l'action sociale et des familles,
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais DEL-CC-2023-184 du 7 novembre 2023 relative à la mutualisation des services Enfance et Petite Enfance,
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire DEL-CC-2025-110 du 24 juin 2025 relative à la restitution des bâtiments affectés à la compétence Enfance,
- **Vu** le projet d'avenant à la convention de gestion 2024-2027 du service Accueil Périscolaire et des Accueils de Loisirs de Vacances (ALSH),
- **Considérant** l'intérêt de confier à la commune de Moncoutant-sur-Sèvre, commune coordinatrice du groupement, la gestion des accueils périscolaires, du mercredi et des vacances scolaires pour les communes membres du groupement du Moncoutantais,
- **Considérant** les objectifs de coordination, de mutualisation et de pérennisation des services et des personnels,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de gestion 2024-2027 du service Accueil Périscolaire et des Accueils de Loisirs de Vacances (ALSH) entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les communes du groupement du Moncoutantais

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Largeasse de signer ce document ainsi que tout document afférent à sa mise en oeuvre.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de Maire
Christelle BODIN



LARGEASSE, le 19 septembre 2025
Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

